



## Attestation d'hébergement d'un mineur

-----  
Par ro567

Bonjour,

je veux inscrire ma fille dans un lycée public qui n'est pas le lycée de secteur de la ville où nous habitons. Mais ma fille aimerait passer l'année chez ses grands-parents qui habite dans la ville où il y a ce lycée. Mon conjoint et moi ne sommes pas divorcés mais est-il possible que ma fille habite 1 an chez sa grand-mère? Est-ce légal? La grand-mère peut-elle faire une attestation d'hébergement? Peut-on s'en servir comme justificatif de domicile pour l'inscription?